

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2015

Le deux février 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2015

Présents Mmes COATTRENEC, GABASIO, KATAN, MALL, MONTEREMAL, MOSCA, PEYLIN, SCOLARI
Mrs ARMAND, BOIZARD, DAST, GAUJOUR, HURE, PELLET, REGAZZONI, ROUDET, TROUILLOUD, VERGUIN

Pouvoir : Mme DALLES donne procuration à Mme GABASIO
M. BERENGER donne procuration à Mme PEYLIN

Absent : Mme MARRANT, Mme MULLER

Les comptes rendus des séances du 8 décembre 2014 et du 12 janvier 2015 sont approuvés.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose Madame Catherine GABASIO. - adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire ouvre la séance

Monsieur Le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

Décision 01/2015 : MAPA création d'une issue de secours à l'Eglise du bourg

Décision 02/2015 Création de la maquette du journal municipal "les Echos de Crossey"

Décision 03/2015 : Renonciation au Droit de Préemption Urbain propriété Section A N°234-632 Les Gros

Présentation du compte administratif 2014

Monsieur Roger Trouillous, adjoint aux finances présente le compte administratif 2014.

Toutes sections confondues ce sont :

2 973 941,49 € de dépenses totales. Constituées de près de **56,13%** de Dépenses Réelles de fonctionnement.

3 352 979,51 € de recettes

Soit un résultat de gestion excédentaire de
379 038,02 €.

Section de Fonctionnement

Le résultat au 31 décembre 2014 s'élève à **520 597,41 €**

Il pourrait être affecté de la manière suivante :

520 597,41 € affectés en recettes d'investissement du BP 2015, soit 100 % du résultat de Fonctionnement.

Section d'investissement

Le résultat au 31 décembre 2014 est de – **141 559,39 €**, auquel on ajoute 255 769,88 € d'excédent antérieur, **soit un résultat final d'investissement de 114 210,49 €**

Le résultat sera reporté en recettes d'investissement du BP 2015

Le compte administratif sera voté à la prochaine réunion du conseil municipal

Présentation des orientations budgétaires

Monsieur Roger Trouilloud présente ensuite les évolutions des comptes administratifs de 2009 à 2014.

Sur le compte administratif on peut noter une stabilisation des dépenses de la section de fonctionnement avec une augmentation de 0,53% par contre les recettes perdent en dynamisme, elles ne progressent que de 0,47% contre 1,92% entre 2012 et 2013.

Les dotations de l'Etat vont diminuer, d'ici 2018 se sera près de 132 995 € de dotations de l'Etat en moins

La commune maintient un dynamisme dans la réalisation de ses projets d'investissements. Le Taux d'équipement calculé sur les recettes réelles de fonctionnement est de **48,53%** pour 2014.

En matière d'investissement, la commune s'est engagée dans des programmes (sens de circulation, aménagement du cœur du village, amélioration des réseaux, accessibilité aux personnes à mobilité réduite...).

Ces investissements s'inscrivent dans une volonté d'améliorer le cadre de vie des Stéphanois, et d'une politique de soutien de l'activité économique, en passant des marchés de travaux avec des entreprises.

La stratégie budgétaire communale pour 2015 doit reposer sur :

- la maîtrise de l'évolution des dépenses de gestion, parallèlement à l'évolution des recettes de gestion.
- Le respect d'une épargne nette suffisante pour ne pas alourdir l'encours de la dette.
- L'inscription d'un volume de dépenses d'équipement compatible avec la capacité d'endettement à moyen terme.

le contexte budgétaire marqué par un « effet ciseaux », entre les dépenses et les recettes, oblige à conforter la volonté de maîtrise des dépenses, tout en maintenant la qualité de services aux citoyens.

Délibération N°08/2015 :

OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune envisage de procéder à l'enquête publique nécessaire à la vente du chemin rural situé au Charrat entre l'allée de la Vigne et le chemin de l'Arny.

La commune sollicitera l'avis du service des Domaines en vue de l'aliénation dudit chemin rural.

Vu les articles L 161-10 et L 161-10-1 du Code rural et de la pêche maritime,

Monsieur le Maire propose de lancer l'enquête réglementaire.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Accepte le lancement de l'enquête publique préalable à la vente de ce chemin rural.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette enquête.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N°09/2015

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Monsieur le Maire rappelle que :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunies le 6 janvier 2015 afin de procéder à l'évaluation financière de l'intégration du SISV au Pays Voironnais. Conformément à ce qui a été présenté lors des réunions du Conseil communautaire d'octobre 2014, ce transfert a la particularité d'être fiscalisé.

L'évaluation des charges transférées liées à cette intégration et ses modalités de neutralisation ont fait l'objet d'un rapport adopté par la CLECT.

Cependant, pour que les décisions prises par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées soient exécutoires, elles doivent faire l'objet d'une délibération de chaque commune et la majorité qualifiée est requise (2/3 des communes représentant la moitié de la population ou moitié des communes représentant 2/3 de la population et la ville la plus importante).

L'adoption de ce rapport par les communes permettra au pays voironnais et aux communes de faire varier leur taux de fiscalité ménages en intégrant les impacts liés à l'intégration du SISV. Les Dotations de Solidarité Communautaires modifiées pourront également être notifiées
Monsieur le Maire procède à la lecture du rapport

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 19 voix pour et une abstention,

Adopte le rapport de la Commission d'Evaluation des charges Transférées présenté.

QUESTIONS DIVERSES

POINT COMMISSIONS :

Finances et sports

Monsieur Trouillous maintien le calendrier des préparations du budget :
fonctionnement 2015 le 9 février en réunion de travail
investissement 2015 le 23 février en réunion de travail
Vote du budget 2015 le 9 mars en réunion du conseil municipal

Urbanisme :

Deux dossiers ont été examinés en commission d'urbanisme
Le Pays voironnais prévoit des travaux pour délimiter les périmètres de captage des eaux au Puits d'enfer et au Colombier. 2 hectares doivent être aménagés pour ces deux sites.
Prochaine commission le 23 février 2015

Travaux :

Les travaux de la place Fagot devraient débuter début mars
Ceux de la sortie de secours à l'église devraient commencer en février.
Le relevé Topographique fait par SINTEGRA sur le bâtiment de la Maison Pour Tous a été fait et sera remis à l'architecte chargée de l'étude.

Un groupe de pilotage va être mis en place pour l'étude du giratoire du Picard une première réunion aura lieu début mars et fin mars le bureau d'étude présentera son projet.
Prochaine commission le 28 février 2015.

Vie du village

Le travail avance pour le nouveau bulletin municipal. La prochaine édition devrait paraître avec la nouvelle présentation.

Le projet d'amélioration de la loge des artistes est élaboré par 6 jeunes filles d'une douzaine d'année encadrées par une animatrice d'AEJ.

Madame Montéréal propose une rencontre entre les élus et les techniciens pour évoquer la mise en place du réseaux des bibliothèques.

Prochaine commission le 19 février 2015.

Enfance jeunesse et action sociale

La commission festivité a fait le bilan de la « saison » avec l'organisation du repas des aînés et la distribution des colis.

Madame Peylin rappelle la réunion entre AEJ et les communes de la haute Morge le 4 février à 20 h 30 dans les locaux de l'association.

Elle signale qu'en accord avec les deux écoles élémentaire et maternelle , la primarisation (regroupement des deux écoles en un seul groupe scolaire) ne se fera pas.

Clôture de la séance à 22 h 20

<p>LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 9 MARS 2015 A 20H30 DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</p>

Affiché le 9 février 2015